

F.F.P.J.P.



FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENCAL

AGREEE PAR LE MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONAL (SECRETARIAT D'ETAT A LA
JEUNESSE ET AUX SPORTS)

LIGUE DE L'ILE-DE-FRANCE COMITE DEPARTEMENTAL DES YVELINES

173, rue Paul - Doumer – 78510 TRIEL-SUR-SEINE

Téléphone 00 75 67 02 66 Fax : 01 30 70 84 44

GESTION DES LICENCES 2014

Voici les documents à utiliser :

- ✓ Un bordereau de prise de licences et de renouvellement avec modification.
- ✓ Un bordereau de renouvellement sans modification.

et à nous transmettre correctement remplis (manuellement ou par Excel) selon les consignes ci-dessous

Attention : il est vivement conseillé de vérifier la licence sur le lecteur (puce toujours en fonction), et l'état physique avant de faire la demande. Il est moins coûteux de refaire la licence dès le renouvellement que d'être obligé de repayer ultérieurement pour un duplicata

✚ Bordereau de demande de licences ou renouvellement avec modifications à remplir pour :

- les nouveaux adhérents
Attention, pour le certificat médical, il est indispensable pour tous les joueurs qui participent aux concours officiels, quelque soit la catégorie, et obligatoire pour les nouveaux joueurs (1ère licence). Le Président de club a la charge de vérification de ce document.
- les mutations internes ou externes (*feuilles roses à joindre*).
Le paiement des mutations non effectué sera réclamé pour réception de la licence.
- Les licenciés qui renouvellent avec des modifications de classifications.
Le document des honneurs vous sera transmis après mise à jour Fédérale (vers le 19/11).
- Les licenciés qui changent de catégorie en 2014.
Parmi ceux-ci ne pas oublier les joueurs nés en 1954 et qui deviennent « Vétérans » et les jeunes qui changent de catégories.
- Les corrections d'écriture de noms ou prénoms
- Les licenciés dont les cartes 2013 sont soit en mauvais état, soit avec la puce défectueuse.
- Les licenciés ayant perdu leur carte. **Dans ce cas prière de bien nous le spécifier en indiquant « perdue », en rouge, derrière le nom du joueur.**
- Les licenciés ayant changé d'état Civil (*suite à mariage, divorce*) ou de Nationalité.
- **Attention, dans tous les cas, la nouvelle licence ne sera remise qu'en récupérant l'ancienne**

✚ Bordereau de renouvellement de licences sans modification à remplir pour les licenciés possesseurs de la licence 2013 intacte.

- **Attention** : si l'adresse change, ce n'est pas considéré comme « modifications », puisque non apparente sur la licence. Par contre elle figure bien dans la puce. Aussi 2 cas :
Utilisation du bordereau de renouvellement sans modification : Si un joueur a changé d'adresse nous l'indiquer avec un astérisque sur le verso, et indiquer la nouvelle adresse au recto.
Utilisation du bordereau avec modification : n'indiquez vraiment l'adresse que si elle change.
- **Remarques** : Ces 2 documents transmis sont en « EXCEL » avec les formules pour vous permettre de compter les licenciés par catégorie, de calculer la somme due. Ainsi il est plus plaisant de le préparer par ce moyen, et de plus la lecture est plus lisible.

Quand envoi de 2 documents, un sans modification, l'autre avec modification, donnez leur le même n° d'envoi et faites un chèque global.

Ces 2 documents vous sont retournés visés et vous servent de pièces comptables.

✚ Réactualisation des licences : 2 cas :

Sans lecteur et sans connexion Internet : nous transmettre toutes les licences.

Avec lecteur et connexion internet : Dans ce cas nous transmettre seulement les licences du bordereau avec modifications, quant aux autres sans modification, vous pouvez les réactiver, via « GESTION CONCOURS - Lecteur », dès retour des bordereaux de renouvellement.

✚ GESTION CONCOURS : Voir Site «<http://geslico.ffjpp.fr>»

Attention : Vous ne pouvez pas vous-mêmes modifier les dates de certificat médical.

Si un joueur sur un concours présente son certificat, il peut être enregistré mais uniquement pour ce concours.

L'information ne remonte pas automatiquement sur « GESLICO ».

Il faut rapidement, pour éviter à chaque fois cette présentation et ce supplément à l'inscription, que la date soit notifiée au CD78. Ainsi, sa licence sera mise à jour soit à son club si celui-ci est équipé, soit automatiquement à l'inscription du concours suivant, si la base est chargée.

L'idéal est la présentation du certificat à la prise des licences.

CATEGORIES 2013 & COUTS des LICENCES

Vétérans	:	60 ans dans l'année et +	1954 & avant	➔	27 €
Seniors	:	18 à 59 ans	1955 à 1996	➔	27 €
Juniors	:	16 et 17 ans	1997 & 1998	➔	27 €
Cadets	:	13, 14 et 15 ans	1998 & 2001	➔	15 €
Minimes	:	10, 11 et 12 ans	2002 & 2004	➔	15 €
Benjamins	:	9 ans et moins	2005 & après	➔	15 €

DUPLICATAS :

Le comité prend à sa charge de diminuer le coût des duplicatas pour les licences perdues en 2014 qui passeront :
Pour les Vétérans, Séniors et Juniors à : 12 € et pour les Cadets, Minimes et Benjamins à : 6 €

PRECISIONS:

- ✓ **Pour les mutations externes** le délai peut être plus long en cas de non libération informatique du comité quitté.
- ✓ Nous transmettre, SVP, **soit par Internet ou clef USB** les photos prises par un appareil numérique.
- ✓ **L'autorisation parentale est indispensable et obligatoire** pour les moins de 18 ans dès la prise de licence, et figure sur la fiche « demande de licences » présentée en PS.
- ✓ Bien affranchir **vos envois postaux** pour éviter taxes et retard de distribution.

Le Comité est ouvert sans interruption pour les clubs, les mardis et vendredis de 9h30 à 16h15.

ATTENTION :

A partir du 19 novembre, toutes les opérations de création ou de renouvellement ne pourront être faites que si le club est à jour du paiement de sa cotisation.

Aussi, nous demandons qu'à la demande n°1, l'affiliation 2013 de 70 € nous soit versée en même temps.

Dès votre premier envoi, signalez-nous, SVP, vos adhérents, malheureusement décédés.

PATRICK CARDIN
Président du Comité